



## Grille de cotisation 2020

### Collège « Financeurs »

Grille de cotisation annuelle Sylv'ACCTES		
Membre du collège "financeurs"		
Collectivités Locales	Entreprises	Montant cotisation
+ de 2 Md€ budget		15 000,00 €
de 1,5 à 2 Md€ budget		12 000,00 €
de 1 à 1,5 Md€ budget		10 000,00 €
de 0,5 à 1 Md€ budget		9 000,00 €
+ de 100 000 hab et - de 500 M€ budget		8 000,00 €
de 80 000 à 99 999 habitants		6 000,00 €
de 60 000 à 79 999 habitants	+ de 500 salariés	4 000,00 €
	de 300 à 500 salariés	3 000,00 €
	de 100 à 299 salariés	2 000,00 €
	50 à 99 salariés	1 000,00 €
	0 à 49 salariés	500,00 €

### Collège « Territoires porteur d'un PST »

Cotisation unique d'activation du PST 4 000€ pour 3 ans pour l'ensemble des collectivités du périmètre du PST

◆ Pour les collectivités de plus de 60 000 habitants participant à un PST, une cotisation annuelle est appelée suivant la grille du Collège « Financeurs » ci-dessus.

Une cotisation annuelle non réglé implique la suspension de l'application du PST sur le périmètre de la collectivité concernée.

### Collège « Amis de Sylv'ACCTES » (personne physique uniquement)

Cotisation de 40€ par an

